

Lors du CTPC du 21 mars 2006, la CFDT avait fait une déclaration et remis une pétition à l'administration pour dénoncer l'opération tiroirs du bureau 2A de la DPMA qui va compliquer l'organisation du travail de cette entité et de la sous-direction de l'informatique dans sa globalité.

Après l'annonce faite par le DPMA la semaine passée, du maintien du déménagement, une réunion de concertation intersyndicale s'est tenue le 3 mai 2006, au cours de laquelle vous avez pu vous exprimer. Il avait été convenu de faire circuler une nouvelle pétition qui serait remise lors du CTPC du 11 mai 2006. De plus, l'idée de manifester votre présence avant l'ouverture du CTPC avait été retenue.

Aujourd'hui, nous constatons que la pétition a bien été remise à l'administration comme prévu et nous regrettons que les organisations syndicales CFTC, CGT, FO et SPAC **aient décidé de maintenir leur volonté de boycotter ce CTPC, sans avoir eu la courtoisie de nous en informer.**

Pourquoi la CFDT ne s'est-elle pas associée à ce boycott ?

- 1) L'éventualité d'un boycott du CTPC n'avait pas été retenu au cours de la réunion avec les agents concernés ;
- 2) Suite à la réponse qui nous avait été donnée par l'administration, selon laquelle le ministre J-F Copé maintenait sa décision initiale (coûte que coûte), le boycott nous paraissait inutile et préjudiciable. Nous estimons avoir tenté le maximum pour faire entendre le mécontentement des agents, et notamment nous avons insisté auprès de l'administration pour que les cas individuels soient examinés avec la plus grande attention (ce qui nous a été formellement confirmé aujourd'hui par le Directeur). Il convient cependant de souligner qu'il faut réserver le cas extrême du boycott pour des sujets ou des raisons d'une plus grande ampleur.

La politique de la chaise vide n'aide pas à instaurer le dialogue social.

En effet, autant il était de notre devoir de boycotter le CHSSC s'agissant de l'immeuble Nadar à Vincennes, compte tenu des risques pour la santé des agents, autant, pour ce qui concerne le bureau 2A de la SDI, la problématique est différente.

Il est prévu que le CTPC se réunisse de nouveau le 19 mai 2006.